

Réformes de structure dans l'entreprise

L. Perreault

Volume 5, numéro 2, novembre 1949

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023283ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023283ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Perreault, L. (1949). Réformes de structure dans l'entreprise. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 5(2), 20–20. <https://doi.org/10.7202/1023283ar>

ON NOUS ECRIT

RÉFORMES DE STRUCTURE DANS L'ENTREPRISE

Si les loisirs me le permettaient, j'en aurais long à vous dire sur les critiques que M. Angers vous adresse dans l'Actualité économique¹ au sujet des réformes de structures de l'entreprise. J'y trouve à la fois tout ce qu'il faut pour vous condamner et tout ce qu'il faut pour vous justifier. Les réformes qu'il nous propose à la fin rencontrent, j'en suis sûr, votre approbation. Ce qui est encore plus sûr, c'est que notre capitalisme en sortirait passablement dévisagé et qu'en définitive il ressemblerait étrangement à celui que vous vous proposez d'atteindre par la réforme de structure de l'entreprise. Car votre réforme suppose un renversement total de notre capitalisme. Et enfin il faut se réjouir de voir des sociologues et des théoriciens porter leur étude et leur action sur le point précis et concret où le capitalisme opère ses ravages: l'entreprise. Car, grâce à des cadres juridiques privilégiés dont sa puissance lui a permis de s'entourer, l'entreprise, dans les grandes unités du moins, peut pratiquer, à l'abri de la loi, l'usure, la fourberie et la rapine.

Ce qui m'étonne, c'est d'entendre parler de monopole *au conditionnel*, par un économiste compétent, qui prétend avoir les pieds solidement rivés au sol concret de l'économie canadienne, quand nous ployons plus que jamais sous le joug de la concentration économique et de la dictature qui en découle. Car, il n'y a pas à le nier, à la faveur de la guerre, la concentration s'est accentuée et le monopole a consolidé ses positions. Le capitalisme bon enfant de M. Angers est depuis longtemps dépassé. Il a fait plusieurs dentitions et a mordu à belles dents dans la petite et moyenne entreprise qui s'est trouvée sur son chemin en attendant de dévorer ou de neutraliser ce qu'il nous en reste.

Ce qui nous fait sourire aujourd'hui, c'est d'entendre parler des risques que prend l'entreprise capitaliste. Ce

n'est pas d'aujourd'hui que M. Minville a dit que notre système économique aboutissait à la socialisation des pertes et à l'individualisation des profits. Je voudrais bien qu'on me montrât un monopole (c'est bien de lui qu'il s'agit, puisqu'il domine l'économie) qui a sacrifié ses profits aux services. Durant la guerre dans le Québec, nous avons vu une entreprise engagée à fond dans la «croisade pour la chrétienté», se faire consentir 70 millions d'amortissement dit accéléré sur un accroissement d'actif de 90 millions. Quel risque! Des cartels, en vue d'écarter toute concurrence, ont interdit à des compétiteurs l'entrée de leur empire, retardant par là la production, prolongeant automatiquement la guerre et le massacre. Qui l'a emporté du service ou de l'intérêt? Les choses se seraient peut-être passées différemment si les ouvriers, par l'intermédiaire de leurs représentants, avaient eu leur mot à dire dans ces entreprises. Aussi rien de plus juste que ces paroles de V. Portier: «La crise du capitalisme d'aujourd'hui, c'est que trop souvent il entend maintenir les avantages qu'il réclamait au nom du risque en s'efforçant de faire prévaloir un climat juridique qui lui évite les conséquences du risque».² La plupart du temps, le seul risque qu'il prend c'est celui de faire des profits. D'ailleurs, quand, dans l'espace d'une génération, un système économique et ses institutions nous ont valu deux guerres, et quelles guerres! sans oublier de nous en préparer une autre, et entre les deux guerres 30 millions de chômeurs dans le monde, puis la destruction des richesses, en face de la misère, pour sauvegarder des profits, son cas pour moi est définitivement réglé, quels que soient les risques qu'il peut assumer et les services qu'il penserait de nous rendre.

Les réformes que vous préconisez posent, au sein de l'entreprise, l'éternel problème de la propriété. Il s'agit de savoir si nous devons nous

résigner à un régime de propriété absolue ou évoluer vers un régime de propriété conditionnelle, ou encore de trouver un moyen terme entre la propriété sans travail et le travail sans propriété. C'est un problème crucial auquel les catholiques ont le devoir d'apporter une solution. De lui dépend l'équilibre économique et la paix sociale. Il n'appartient pas aux seuls adversaires de l'Eglise de faire preuve de courage et même d'audace dans la présentation des formules qui sont appelées à solutionner nos problèmes économiques et sociaux. Sur ce point il m'apparaît que les patrons ont aujourd'hui une lourde besogne à abattre. S'ils ont choisi la voie du patronat, j'imagine que ce n'est pas uniquement pour les avantages qu'il peut procurer; ils doivent porter le fardeau des erreurs qui s'y sont accumulées et s'efforcer de les corriger. Nous pourrions méditer avec avantage ces pensées de H. Multzer: «C'est à l'entreprise elle-même à s'instituer en communauté. Une initiation, à son échelon, est à prendre et c'est aux patrons à la prendre. Ce sont eux qui ont accaparé le patrimoine de la communauté pour en faire leur propriété, c'est donc à eux à rectifier pour abattre cet accaparement. Ce sont eux qui, de plus, ont assumé toutes les responsabilités économiques et sociales de l'entreprise individualiste et libérale; ce sont eux qui sont responsables de l'immense chaos où elle échoue; c'est donc à eux de faire les premiers pas vers un ordre stable et juste où ce qui reste valable de leur système puisse s'intégrer.»³

Je crois que votre Bulletin ferait oeuvre pratique si, de temps à autre, il illustrait, par certaines réalisations pratiques déjà appliquées, les principes et méthodes qu'il préconise, afin de nous démontrer combien ils sont générateurs d'ordre et même de prospérité.

L. PERREAULT

Québec, 15 septembre 1949.

(1) L'Actualité économique, août-septembre 1949.

(2) Chronique sociale de France, juillet-août 1948, p. 295.

(3) La propriété sans le vol, p. 131.